

FICHE MÉTIER INSPECTEUR DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (CCRF)

Le métier d'inspecteur de de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes fait partie des métiers de la fonction publique de l'Etat (catégorie A). Au sein de la DGCCRF, les inspecteurs mènent des investigations et exercent une activité de régulation de l'économie au bénéfice des entreprises et des consommateurs.

Ils sont affectés en administration centrale à Paris ou dans les services implantés en département (DDCSPP et DDPP) et en région (DIRECCTE).

• Missions du métier : inspecteur de la CCRF

- veiller au jeu de la concurrence dans le respect des règles;
- surveiller la qualité et la sécurité des produits et des services;
- s'assurer du respect de la loyauté des transactions commerciales, de la régularité de l'offre marchande et de la publicité;
- assurer l'information des partenaires économiques par le recueil d'informations de terrain;
- participer à l'élaboration et la modification des textes législatifs et réglementaires;
- animer des réseaux techniques et évoluer vers des fonctions d'encadrement.

• Devenir inspecteur de la CCRF : qualités requises

Pour exercer son métier, l'inspecteur doit développer différentes compétences en fonction de son activité :

- analyser un comportement, un contexte, une problématique ;
- conduire un entretien ;
- enquêter, expertiser ;
- rédiger un acte juridique.

• Inspecteur de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes : carrière / possibilité d'évolution

Il existe 12 échelons pour la carrière d'inspecteur de la CCRF. L'inspecteur peut gravir ces échelons par son ancienneté.

• Salaire brut mensuel d'un débutant

La rémunération s'élève, pendant la formation initiale, à un montant annuel net d'environ 17 515 euros*. Un titulaire affecté en Ile de France en tant qu'enquêteur perçoit 24 337 euros.

À ce montant, peuvent s'ajouter l'indemnité forfaitaire de déplacement dans le département (IFDD), l'indemnité de résidence, ou des prestations familiales.

• Devenir inspecteur de la CCRF : formation nécessaire

Les inspecteurs sont recrutés en externe par voie de concours :

- **un concours à dominante juridique et économique ;**
- **un concours à dominante scientifique et technologique**

Les candidats doivent être **titulaires à la date du concours au moins :**

- d'un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un diplôme, ou titre de même niveau;
- ou d'un diplôme délivré par un des États membres de l'Union européenne assimilé à un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle de l'enseignement supérieur.

Sont exonérés des conditions de titres ou diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants, qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement.

Les lauréats effectuent un stage de formation professionnelle d'un an à l'École nationale de la CCRF, à Montpellier, pour la partie théorique et dans les services implantés en département (DDCSPP et DDPP) et en région (DIRECCTE), pour la partie pratique.

Le portail des concours et métiers des ministères économique et financier vous apportera tous les renseignements relatifs à ce concours, à l'adresse suivante : <http://www11.minefi.gouv.fr/metiers-concours/>